

LE JOURNAL ÉCOLO



JOURNAL D'INFORMATION DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

FEVRIER 2023. NUMÉRO 12

COLLÈGE JEAN MACÉ - CMZ

SPÉCIAL HIVER

L'EMPREINTE climatique
du collège Jean Macé

Des ABRIS pour les
oiseaux

Le retour du concours
De BOUCHONS

Maxence vous dit tout sur
LA CHASSE



À suivre :

Des articles rédigés par nos éco-délégués

Retrouvez les actions des éco-délégués du collège
Jean Macé sur Monbureaunumérique :
[https://clg-mace.monbureaunumerique.fr/l-etablissement/
actualites/le-coin-des-eco-delegues-642.htm](https://clg-mace.monbureaunumerique.fr/l-etablissement/actualites/le-coin-des-eco-delegues-642.htm)



Sommaire :

- LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU COLLÈGE
- LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU COLLÈGE
- L'EMPREINTE CARBONE DU COLLÈGE

L'empreinte climatique du collège

Aujourd'hui, par ces temps marqués par une forte crise énergétique et économique, et où les économies d'énergie sont plus que d'actualité, nous, les éco-délégués, avons choisi de dédier un article à la consommation et à l'empreinte carbone de notre collège. Le collège Jean Macé, qui accueille environ 420 élèves et une quarantaine de professeurs et personnels, est assez gourmand en énergie. La consommation d'électricité y est assez importante: elle est d'environ 95 000 kWh par an.



Cette consommation électrique se répartit sur l'éclairage du collège, le parc informatique du collège ainsi que tous les autres appareils électroménagers. Ensuite nous pouvons parler de la consommation de gaz par le collège pour chauffer les salles de classe; nous l'estimons à environ 28 000 m³ à l'année soit environ 308 000 kWh. Le chauffage est régulé à

19°C dans les salles de classe et n'est actif que d'octobre à avril selon les années. Pendant les vacances, week-end, jours fériés et la nuit, la chaudière est mise en fonctionnement réduit. Maintenant nous pouvons estimer l'empreinte énergétique pour chaque élève et estimer un montant approximatif de la facture énergétique [chiffres de 2021]. Pour l'électricité, avec un kWh réglementé à 0.17€, et 95 000 kWh consommés chaque année, on obtient un total d'environ 16 000€. Pour le gaz, avec un tarif réglementé à un peu plus d'1€ le m³ et 28 000 m³ consommés chaque année, on obtient un total de plus de 30 000€.

Passons maintenant à l'empreinte carbone. En France, 1 kWh d'électricité représente 0.1kg d'équivalent CO₂. La France a un rapport émissions de gaz à effet de serre pour 1 kWh d'électricité produit assez faible grâce au nucléaire. Le nucléaire utilisé à quasiment 80% en France pour produire de l'électricité n'émet que de la vapeur d'eau. La seule pollution qu'il génère est



l'acheminement du combustible d'uranium et le stockage des déchets nucléaires. L'émission de gaz à effet de serre par le collège pour la consommation électrique est donc d'environ 9,453 tonnes par an.

Pour la chaudière au gaz, avec une consommation de 308 000 kWh par an et environ 227 g d'équivalent CO₂ émis par une chaudière à gaz par kWh., on obtient un bilan d'environ 70 tonnes d'équivalent CO₂ émis par le chauffage à l'année.



Enfin, avec un effectif de plus de 460 personnes utilisant le collège, l'empreinte carbone de chacun est d'environ 0,17 tonnes d'équivalent CO₂. A cela pourrait s'ajouter la pollution émise par les transports que de nombreuses personnes utilisent chaque jour ainsi que l'empreinte carbone que produit le service de cantine.

Pierre Baudry, éco-délégué de la classe de 3^{ème} 1

Lors de la réunion du vendredi 13 janvier 2023, les éco-délégués du collège Jean Macé ont fabriqué des nichoirs et des mangeoires à oiseaux. Ces objets sont destinés à être vendus à bas prix lors de la journée portes ouvertes du collège pour financer l'achat d'une pompe à énergie solaire pour alimenter en eau le mur végétal installé dans la petite cour. Les nichoirs ont été réalisés avec du bois de récupération. Les trous des nichoirs ont été percés avec des mèches de différentes tailles. Des mèches de 28 ont été utilisées pour les mésanges bleues. Pour l'entrée des mésanges charbonnières, le diamètre du trou est de 32 millimètres. Pour celle des moineaux, la mèche était de 35mm. Le diamètre du trou est très important car c'est ce qui fait que l'oiseau est en sécurité et se sent chez lui.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS EN ACTION !

Paulin Brice-Creton, éco-délégué de la classe de 4^{ème} 3

L'utilité des nichoirs et des mangeoires à oiseaux

À l'heure où les espaces naturels se font de plus en plus rares, toute la biodiversité, mais aussi les animaux comme les oiseaux, est en péril. Les oiseaux peinent à trouver des trous pour y loger leur nid en pleine forêt. La fabrication de nichoirs à oiseaux permet d'offrir à ces petits oiseaux, comme les mésanges bleues et charbonnières, un habitat. Ces abris à oiseaux peuvent être attachés à un arbre ou sur un piquet assez élevé (3 à 6 mètres) dans un environnement avec peu de passage et de nuisances sonores, soit à la campagne, soit à la ville. Dans ce cas, il faut privilégier des nichoirs avec un trou suffisamment grand pour accueillir les moineaux qui vivent plutôt en ville, contrairement aux mésanges. Ces nichoirs doivent être placés à l'automne ou l'hiver pour que les oiseaux aient le temps de s'y habituer. Ces abris peuvent être accompagnés de mangeoires placées à proximité du nid pour permettre aux mésanges et autres petits oiseaux de se nourrir durant les périodes de grand froid, pendant l'hiver. Toutefois précisons qu'il vaut mieux espacer ces nichoirs d'au moins 15 mètres pour que les oiseaux aient suffisamment de nourriture et pour éviter que ces animaux entrent en conflit pour leur territoire. Ces nichoirs permettent aussi une protection renforcée des oiseaux comme les nichoirs dits « à balcons » qui empêchent les animaux tels que les chats de venir déranger le nid. Si un couple d'oiseaux de type mésange vient faire un nid dans un nichoir au début de l'hiver, il y a de fortes chances de pouvoir apercevoir à la fin du printemps la sortie des petits oiseaux venant de naître. Il faut également réaliser un entretien régulier des nichoirs pour nettoyer la mousse et le duvet et autres matériaux du nid laissés par le couple d'oiseaux l'ayant quitté. En effet, il faut le nettoyer des parasites présents dans le nid pour pouvoir accueillir un nouveau couple d'oiseaux. Ce nettoyage doit être réalisé au début de l'automne et chaque année où un couple loge dans le nichoir. Enfin pour les mangeoires il est conseillé de les remplir uniquement en période hivernale. On peut les remplir de graines de tournesol, de colza, de blocs de suif ou avec des pâtés pour oiseaux.



Nichoir type cabane



Nichoir type balcon

Si un couple d'oiseaux de type mésange vient faire un nid dans un nichoir au début de l'hiver, il y a de fortes chances de pouvoir apercevoir à la fin du printemps la sortie des petits oiseaux venant de naître. Il faut également réaliser un entretien régulier des nichoirs pour nettoyer la mousse et le duvet et autres matériaux du nid laissés par le couple d'oiseaux l'ayant quitté. En effet, il faut le nettoyer des parasites présents dans le nid pour pouvoir accueillir un nouveau couple d'oiseaux. Ce nettoyage doit être réalisé au début de l'automne et chaque année où un couple loge dans le nichoir. Enfin pour les mangeoires il est conseillé de les remplir uniquement en période hivernale. On peut les remplir de graines de tournesol, de colza, de blocs de suif ou avec des pâtés pour oiseaux.

Pierre Baudry, éco-délégué de la classe de 3^{ème} 1



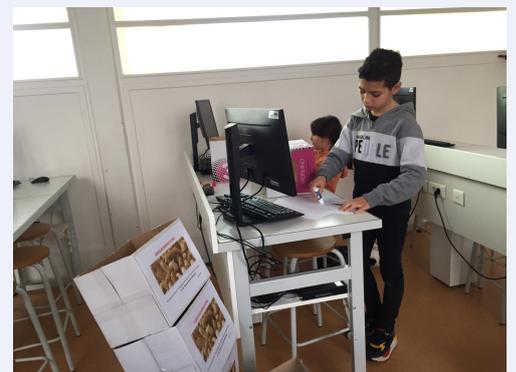
Le concours de bouchons de retour !!!

Ça y est, nous avons relancé le concours de bouchons initié il y a deux ans. Dans ce concours vous aurez l'objectif d'amener le plus de bouchons au collège (bouchons en plastique et en liège). À l'issue de ce concours, une récompense sera décernée à la classe qui aura collecté le plus de bouchons car c'est un concours entre chaque classe. Les bouchons sont à ramener dans des sacs en séparant les bouchons de liège des bouchons plastiques dans la salle de son professeur principal. Les éco-délégués espèrent atteindre la demi-tonne de bouchons récupérés par l'ensemble des classes et ainsi dépasser le record de 341 kg de l'année dernière... Ce concours de bouchons, derrière l'esprit de compétition, permet à chaque élève de s'inscrire dans une action écologique et sociale.



En effet, la collecte permet de financer une association ardennaise, *les p'tits bouchons d'Ardennes*, qui, grâce à vos bouchons, récolte de l'argent par la vente de ses matières plastiques dans une filière de recyclage. Cette association redistribue ensuite les bénéfices pour l'aide d'enfants ardennais handicapés. Enfin, ce concours permet aussi de recycler les bouchons et ainsi d'éviter qu'ils se perdent dans la nature. Ces bouchons seront transformés pour en refaire de nouveaux ou alors un tout autre objet. Ce concours se termine le 12 juin, alors d'ici là, récoltez un maximum de bouchons pour faire remporter votre classe !

Pierre Baudry, éco-délégué de la classe de 3^{ème} 1



La chasse

L'acte de chasse est un acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier, ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci.

Il nécessite d'avoir un permis de chasse validé. Toutefois les actes préparatoires à la chasse tels que la recherche des empreintes et des autres indices de présence ne sont pas considérés comme un acte de chasse. Il en va de même pour les rabatteurs sans chien lors des battues et pour la recherche au sang du grand gibier.

Plusieurs modes de chasse :

- La chasse à tir (en battue)
- La chasse à courre (à cheval avec des chiens courants)
- La chasse au vol (fauconnerie)
- Le piégeage



L'homme, depuis qu'il est homme, a toujours chassé pour se nourrir, pour se défendre, ou pour protéger les parcelles de culture ou un jardin privé, avec différentes armes plus ou moins évoluées.

Le saviez-vous ?

La fédération de chasse, par le biais des cotisations annuelles des chasseurs, doit indemniser les agriculteurs pour les dégâts occasionnés par le gibier.

En ce qui concerne l'aspect écologique, d'une certaine façon, la chasse permet le maintien de la biodiversité, c'est-à-dire la variété des espèces animales et végétales. En effet, certains animaux chassés par l'homme n'ont pas ou peu de prédateurs, c'est-à-dire qu'aucun autre animal n'est plus fort qu'eux pour les chasser. Ainsi, s'ils sont trop nombreux, ils vont de leur côté chasser des animaux plus faibles ou se nourrir des mêmes plantes, ce qui pourrait mener à leur disparition. Les animaux chassés sont ceux que l'on appelle des gibiers. Il y en a différentes sortes, selon la taille : les grands et les petits. D'un point de vue économique, la chasse est importante à différentes échelles. Tout d'abord, certains animaux peuvent faire de nombreux dégâts tels que les sangliers et les cerfs qui, par leur force, peuvent détruire des pâtures ou des cultures, ce qui oblige des dépenses d'argent pour les recréer mais ils peuvent aussi traverser des routes et causer des accidents...

Le chien, le meilleur ami de l'homme

Les méthodes de chasse les plus communes restent la chasse devant soi et la chasse aux chiens courants. En effet, il existe des races de chien spécifiques à la chasse. Même si, en soi, tous les chiens peuvent chasser, certains ont des caractéristiques physiques qui les aident, comme courir vite ou avoir un flair plus développé que d'autres.

La chasse, une activité réglementée.

Pour la pratiquer, il faut être âgé d'au moins 16 ans et détenir un permis de chasser. La préparation à l'examen théorique et pratique est assurée par la Fédération départementale des chasseurs.

Chaque année le chasseur doit s'acquitter d'une validation de permis de chasser, il doit être assuré, ainsi que ses chiens.

Le chasseur doit respecter des dates d'ouverture et de fermeture ainsi que les horaires. L'ensemble est fixé chaque année par le Préfet.

Les chasseurs sont locataires ou propriétaires des parcelles pour pouvoir y détenir un plan de chasse.

La quantité et les espèces de gibier à prélever est ordonné par la Fédération de chasse départementale.

Le chasseur doit respecter un certain nombre de règles de sécurité (panneau de signalisation, port du gilet orange, respect des angles de tir...).

Environ 80% du territoire français appartient à des propriétaires privés. Il faut donc l'autorisation du propriétaire pour avoir accès à sa parcelle et pour y exercer toutes activités.

La chasse, quel besoin ?

Bien que cette activité soit un loisir pour beaucoup, elle a un intérêt écologique, économique et cynégétique.

La chasse n'est pas autorisée toute l'année. Les dates de début et de fin changent selon le département et la zone de chasse. La chasse peut se pratiquer en montagne, en forêt et en plaine.

Ce sont principalement des grands et petits gibiers qui sont chassés. Cela rassemble 91 espèces. Parmi les plus connus, il y a le cerf, le chevreuil, le sanglier, le lièvre, ou encore le pigeon, le canard... Le renard, le raton laveur, le chien viverrin, le blaireau, le corbeau, sont considérés comme des espèces dites "nuisibles".

La chasse à courre est la plus critiquée dernièrement. Le principe est que les chasseurs sont à cheval et aidés par des chiens pour poursuivre leur proie.

Ce qui ne plaît pas dans cette pratique c'est que les animaux sont poursuivis jusqu'à l'épuisement et cela peut être vu comme de la maltraitance.

